

Communiqué des organisations départementales SOLIDAIRES, CGT, FSU, UNEF

Les syndicats signataires dénoncent la stratégie du gouvernement qui a sciemment orchestrée l'escalade de la violence dans le contexte de la mobilisation des Gilets Jaunes. Par son manque de réponses politiques aux vraies revendications sociales, le gouvernement tente de transformer le mouvement des Gilets jaunes en seul problème d'ordre public. Il a choisi la répression et organise ainsi l'escalade de la violence en espérant éloigner les citoyens-nes de l'ensemble des manifestations du mouvement social. Cette démarche nationale se décline dans chaque ville et Clermont-Ferrand s'est vue infliger ce scénario écrit d'avance samedi 23 février.

Après une résolution du Parlement européen et l'avis de trois experts de l'ONU la Commissaire aux droits de l'Homme du Conseil de l'Europe a elle aussi épinglé le gouvernement français pour des violations graves aux libertés fondamentales.

La commissaire considère que « *le nombre et la gravité des blessures infligées aux manifestants mettent en question la compatibilité des méthodes employées dans les opérations de maintien de l'ordre avec le respect de ces droits* ». Elle invite les autorités françaises à « *suspendre l'usage du lanceur de balle de défense* ». Elle dénonce également le recours aggravé aux interpellations, aux gardes à vue et aux jugements expéditifs des citoyens car elle estime que de « *telles pratiques constituent de graves ingérences dans l'exercice des libertés d'aller et venir, de réunion et d'expression* ».

Cette nouvelle recommandation venant du Conseil de l'Europe qui vient donc conforter la démarche unitaire de nos organisations pour demander l'interdiction du lanceur de balle de défense et pour dénoncer les atteintes graves et répétées à la liberté de manifester.

Depuis le début de ce mouvement, de multiples moyens de dissuader de manifester ont été mis en œuvre : plus de 5000 personnes ont été placées en garde à vue du fait d'une « *participation à un groupement formé en vue de la commission de dégradation ou de violence* », donc avant tout acte de violence avéré. Au final, la stratégie du gouvernement compte les blessés par centaines, un bon moyen d'enlever toute volonté d'aller manifester.

Dans un contexte global où des mesures dérogatoires de l'État d'urgence ont déjà été intégrées dans la loi, le gouvernement vient d'adopter une nouvelle loi « anti-casseurs » qui répond au mouvement social par une régression supplémentaire des libertés publiques. Et cela alors même que la Commissaire aux droits de l'Homme du Conseil de l'Europe recommandait de « *ne pas introduire une interdiction administrative de manifester car elle constituerait une grave ingérence dans l'exercice de ce droit* », ni même « *de permettre aux préfets de décider de fouilles et palpations dans le périmètre et aux abords d'une manifestation* ».

Nos organisations continuent de penser que la première violence est sociale, celle de l'exclusion, de la précarisation, des licenciements, des fin de mois difficiles et de l'insupportable répartition inégalitaire des richesses.

Nos organisations condamnent les violences policières, les arrestations préventives, le fichage des manifestant-e-s et l'interdiction de manifester. Elles exigent le retrait de la loi « anti-casseurs ». Elles, exigent la libération et l'amnistie de celles et ceux qui n'ont fait que manifester leur colère et porter des revendications de progrès social.

Clermont-Fd le 1^{er} mars